

L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) est l'une des 18 institutions spécialisées qui, liées par des accords spéciaux avec le Conseil économique et social, relèvent des Nations Unies.

Historique et fonction

L'OMPI a été créée en vertu d'une Convention signée à Stockholm le 14 juillet 1967 et entrée en vigueur le 26 avril 1970. Elle a succédé aux Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle dont l'origine remontait à 1893, date de la fusion en une seule administration des secrétariats, d'abord distincts, de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (1883) et de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1886). Aujourd'hui, l'OMPI veille non seulement à l'application des Conventions de Paris et de Berne mais aussi à celle de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, de l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels, de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de

l'enregistrement des marques, et de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. L'OMPI a pour but:

- a) de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle (brevets, modèles d'utilité, certificats d'auteur d'invention, marques de commerce, appellations d'origine, dessins industriels, droit d'auteur et droits voisins) dans le monde en favorisant la coopération des États et en collaborant avec d'autres organisations internationales. (Pour ce faire, elle encourage la conclusion de traités internationaux, fournit une aide juridique et technique, se documente et informe, et assure l'enregistrement international des marques, des appellations d'origine, etc.);
- b) d'assurer la coopération administrative en ce qui a trait aux conventions, arrangements, traités et accords internationaux concernant la propriété intellectuelle en centralisant leur administration au Bureau international (Secrétariat de l'OMPI), à Genève.

Structure et composition

Tous les trois ans, des représentants des 77 États membres de l'OMPI tiennent une conférence pour discuter du programme d'aide juridique et technique de l'Organisation et de questions d'intérêt général. Par la